

*La parole vous est donnée, alors n'hésitez pas à vous exprimer **EN REPONANT AU QUESTIONNAIRE** et si vous le désirez, à vous impliquer dans le développement de **VOTRE VILLAGE**.*

UN AGENDA 21 POUR CHALIFERT

« Penser globalement et agir localement »

C'est l'opportunité pour chaque habitant

- d'agir sur le développement de Chalifert, en transmettant sa perception actuelle, les atouts et les faiblesses du village en répondant au questionnaire joint,
- de proposer des axes de réflexions et d'amélioration en s'exprimant au cours des réunions, la première aura lieu le 30 novembre 2009,
- de s'impliquer en intégrant le comité de pilotage

Sommaire

<i>Agir pour un développement durable</i>	<i>Page 2</i>
<i>L'Agenda 21 local pour agir sur son territoire.....</i>	<i>Page 2</i>
<i>Un Agenda 21 en cours d'élaboration à Chalifert.....</i>	<i>Page 3</i>
<i>Votre vision de Chalifert.....</i>	<i>Page 6</i>

Le questionnaire est également en ligne depuis le site de la mairie (www.chalifert.fr).

**N'HESITEZ PLUS POUR VOUS EXPRIMER
Prenez 10 minutes pour décider de votre avenir**



Numéro 1 - Novembre 2009

Agir pour un développement durable

Le développement durable, c'est quoi au juste ?

Le développement durable a été défini en 1987 comme étant « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Il repose sur des actions transversales combinant :

- l'équité sociale
- l'efficacité économique
- la protection de l'environnement,
- la participation citoyenne.

Ce concept a été reconnu devant la communauté internationale lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 : les Etats signataires de la déclaration de Rio ont été invités à élaborer une stratégie nationale de développement durable (SNDD) et les collectivités ont été encouragées à développer des Agendas 21 locaux.

La France a élaboré sa SNDD en 2003 . Elle a débouché en 2005 sur un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux, mis à disposition par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDAT).

Pour plus de renseignements reportez vous au dernier numéro de Chalifert info.

L'Agenda 21 local pour agir sur son territoire



Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local?

L'Agenda 21 local signifie littéralement « ce qui doit être fait pour le XXIème siècle ». L'Agenda 21 local n'est pas une obligation : il fait l'objet d'un choix volontaire de la collectivité concernée.

<p>C'est un programme d'actions pour le développement durable sur un territoire donné. Ces actions couvrent 5 finalités essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none">- la lutte contre le changement climatique,- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,- l'épanouissement de tous les êtres humains,- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	<p>Agenda 21 local</p> <p>=</p> <p>contenu</p> <p>+</p> <p>méthode</p>	<p>C'est également une démarche qui tient compte de 5 éléments déterminants :</p> <ul style="list-style-type: none">- une stratégie d'amélioration continue,- la participation,- l'organisation du pilotage,- la transversalité des approches,- l'évaluation partagée. <p>L'exemplarité de la collectivité est également une des composantes d'un Agenda 21 local.</p>
--	---	--



Quelles sont les étapes d'un Agenda 21 local ?

Etant une démarche d'amélioration continue, l'Agenda 21 local est constitué de cycles successifs. Chaque cycle est constitué de 7 étapes :

- mobilisation des acteurs,
- diagnostic partagé du territoire au regard du développement durable,
- définition d'une stratégie locale de développement durable,
- validation et programmation des actions,
- mise en œuvre des actions,
- promotion et pérennisation,
- suivi et évaluation (tout au long du processus).



Mais surtout à quoi sert un Agenda 21 local ?

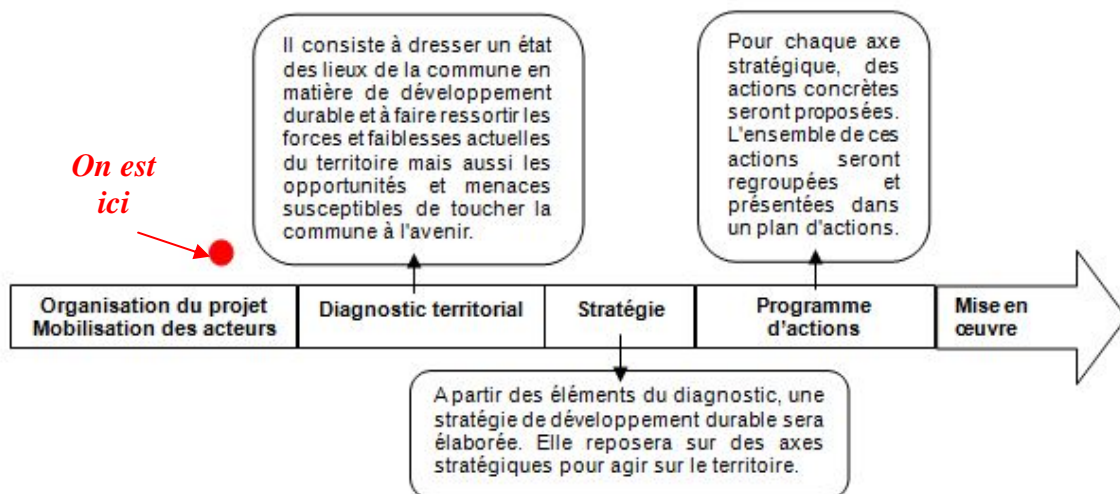
- à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire,
- plus globalement, à dynamiser un territoire en l'inscrivant dans un projet transversal et tourné vers l'avenir.

Un Agenda 21 en cours d'élaboration à Chalifert



Où en est-on à Chalifert ?

La décision de lancer un Agenda 21 local à Chalifert date du conseil municipal du 31 mars 2009. Cet engagement a été conforté par l'adhésion à l'association « Notre village ».



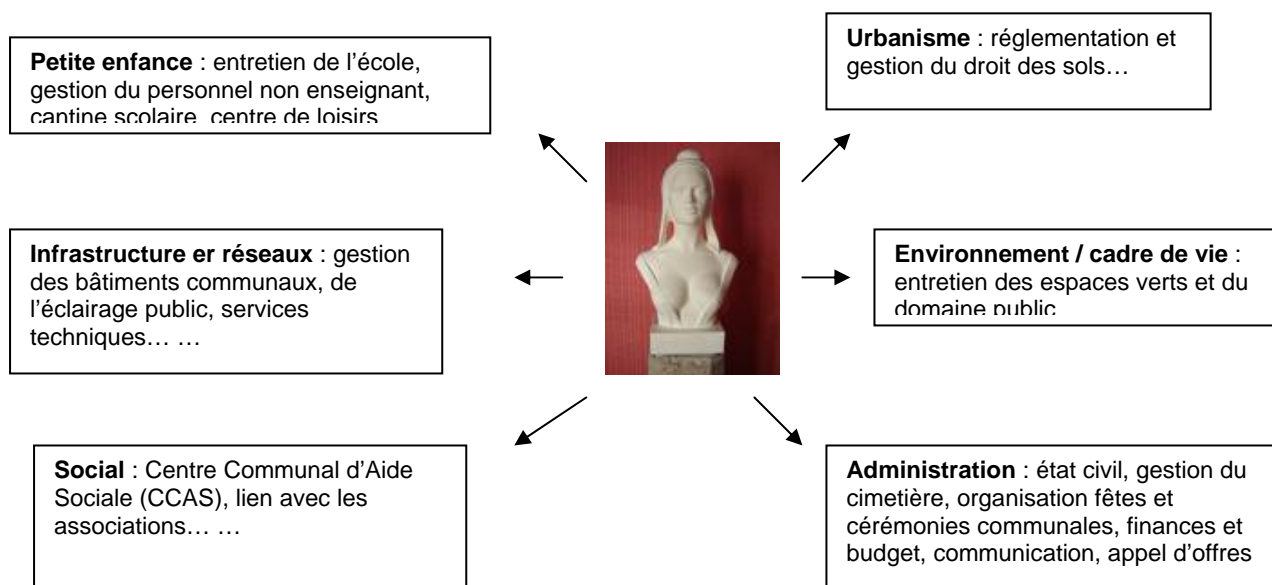
Qui est concerné ?

Tous les habitants et tous les acteurs (associations, entreprises, commerçants, artisans, services publics, services sociaux) de Chalifert sont concernés. Ils seront invités au moment à participer à la construction de l'Agenda 21, notamment dans l'élaboration du diagnostic (en partageant leur perception du territoire) et lors de l'élaboration du plan d'actions (proposition de pistes d'actions). Il est également possible d'impliquer des partenaires extérieurs à la commune.

Quel est le champ d'action de l'Agenda 21 chaliferois ?



Les actions contenues dans le plan d'action sont en correspondance avec les compétences communales.



Qui coordonne l'Agenda 21 ?

La commission municipale en charge de l'environnement, de l'assainissement et des risques majeurs s'occupe de l'organisation puis de la coordination de la démarche. Pour cela, elle s'appuie sur les élus, les agents municipaux, les habitants de Chalifert, les acteurs du territoire. Un groupe de travail sera constitué : le comité de pilotage.

Le comité de pilotage de l'Agenda 21

C'est un comité restreint, qui a pour objectif de fixer les grandes lignes directrices de l'Agenda 21. Il rassemble :

- des élus,
- le directeur des services municipaux,
- des habitants de Chalifert,
- des acteurs de Chalifert (entreprises, associations).

Le comité de pilotage a pour objectif d'intégrer les habitants et les acteurs de Chalifert à la démarche d'Agenda 21. Il se réunira en moyenne une fois par trimestre.

Pourquoi pas vous ?



Appel aux habitants et acteurs volontaires
Si vous voulez faire partie du comité de pilotage remplissez le bulletin joint

Pourquoi faire partie du comité de pilotage ?

- pour participer à la construction du projet de territoire,
- pour apporter votre savoir et votre expertise d'usage au service du développement de Chalifert,
- pour partager des projets qui vous tiennent à cœur.

Comment fonctionnera ce comité ?

Le comité de concertation se réunira à une fréquence moyenne d'une fois par trimestre, en début de soirée.

Une convocation contenant la date, l'heure et le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour sera envoyée aux membres du comité environ 15 jours avant la réunion.

A quoi ça m'engage ?

- à assister aux réunions du comité de pilotage (sauf contraintes particulières),
- à faire preuve d'un esprit constructif et d'initiatives,
- à tenir un rôle de relais auprès des chaliferois.

Comment participer ? Tout d'abord en complétant et nous retournant **le bulletin joint en fin de document.**

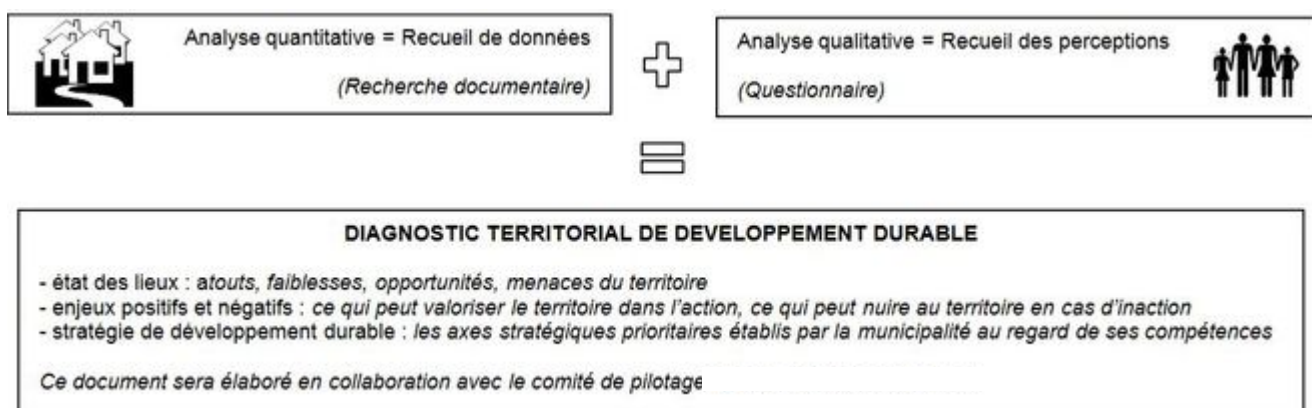
Votre vision de Chalifert

Dans le cadre de l'Agenda 21 de Chalifert, un diagnostic territorial est en cours d'élaboration. Ce diagnostic consiste :

- à dresser un état des lieux de la commune en matière de développement durable : à faire ressortir les forces et faiblesses actuelles du territoire mais aussi les opportunités et menaces susceptibles de toucher la commune à l'avenir,
- à orienter la commune vers des axes stratégiques d'actions pour le développement durable.

Il repose sur :

- une analyse quantitative basée sur des données sur le territoire,
- une analyse qualitative basée sur la perception des habitants et acteurs.



Grâce au questionnaire ci-joint, nous souhaitons que vous nous fassiez part de votre perception de Chalifert.

Il est anonyme et ne vous engage en rien dans la démarche Agenda 21 : il nous sert juste à recueillir votre avis.

Nous espérons que vous pourrez prendre quelques minutes pour le remplir et que vous aurez plaisir à partager votre vision de la commune, dans le présent et pour l'avenir.

Nous vous invitons également à participer à une réunion publique sur l'Agenda 21 :

Lundi 30 novembre 2009
De 20h30 à 22h30
Salle du conseil municipal de Chalifert

Avec l'intervention de Céline PINOT, Chef de projet Agenda 21 au sein de l'association « Notre village ».

